



18 Février 2016

## ENTRETIENS PROFESSIONNELS 2016

### PPCR – RIFSEEP ... LA GRANDE CONFUSION !

Les entretiens professionnels vont bientôt débiter dans les mêmes conditions que l'année dernière. La DISI Sud-Ouest a préparé avec les directions des ESI et les évaluateurs les avancements/réductions et les méls convoquant les personnels aux entretiens commencent à arriver.

Or, la DG se garde bien de faire la clarté sur les modifications qui devraient impacter le déroulement de carrière des agents de catégorie B dès 2016 et à partir de 2017 pour les autres (C et A). En effet, le gouvernement a décidé de casser ce qu'il considère comme des blocages identifiés pour « harmoniser » les trois versants de la Fonction publique en mettant en place le protocole **PPCR** (Parcours Professionnels Carrières et Rémunération) et le **RIFSEEP** (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).

Derrière ces réformes se cache la volonté du gouvernement de faire la part belle à l'**individualisation** des carrières et à la **rémunération au mérite**.

La CGT est attachée au principe de la reconnaissance de la valeur professionnelle des agents, mais celle-ci doit s'opérer dans un contexte défini, sur des critères lisibles et objectifs, avec la **prise en compte de la dimension collective du travail**. C'est tout le contraire qui est prôné aujourd'hui avec une individualisation accrue des parcours professionnels des agents qui ne leur permet pas d'apprécier leur situation et leur évolution dans le collectif de travail.

Face à ces réformes et à l'absence de toute communication de la DGFIP il apparaît nécessaire de rester vigilant et de se mobiliser pour défendre nos droits et empêcher les réformes toujours plus dangereuses pour notre statut. La journée de mobilisation et de grève du 26/01 a montré que les personnels étaient prêts à s'engager dans l'action.

C'est pour cette raison que la CGT DISI Sud-Ouest vous propose de participer aux HMI (heures mensuelles d'information) qu'elle organise dans les ESI :

- le mardi 1/03 à 11h à l'ESI Bordeaux-Océan
- le mardi 1/03 à 14h à l'ESI Bordeaux-Garonne
- le jeudi 3/03 à 11h à l'ESI de Poitiers
- le mardi 8/03 à 10h30 à l'ESI de Toulouse

#### La CGT organise des HMI :

- ESI Bx Océan : 1/03 11h
- ESI Bx Garonne : 1/03 14h
- ESI Poitiers : 3/03 11h
- ESI Toulouse : 8/03 10h30

**Ces HMI seront l'occasion de débattre :**

- de la procédure actuelle de l'entretien professionnel en rappelant la procédure et les points à ne pas négliger ;
- d'exposer les évolutions prévues dans le cadre du PPCR et ses conséquences en 2016 sur la catégorie B (2017 pour les A et C) ;
- de la proposition de notre syndicat national CGT de boycotter l'entretien professionnel.

**Le calendrier des entretiens :**

1 <sup>ère</sup> quinzaine de février 2016	Répartition et transmission via EDEN-RH des DKM <sup>(1)</sup> entre les directions	<b>Déroulement des entretiens professionnels</b>	➤Réunions de cadrage
1 <sup>ère</sup> quinzaine de mars 2016			➤Propositions d'attribution des R/M <sup>(2)</sup> et des V/P <sup>(2)</sup> par les évaluateurs (cadrage)
18 mars 2016			➤centralisation par la direction dans EDEN-RH des propositions des évaluateurs  ➤Réunion d'harmonisation départementale  <b>Date limite</b> de tenue des entretiens professionnels <b>et de transmission du compte-rendu à l'agent.</b>
4 mai 2016			<b>Date limite<sup>(3)</sup></b> pour déposer un recours hiérarchique sur les éléments du compte rendu et/ou l'attribution des RM/VP <sup>(2)</sup> <b>ou</b> dans les <b>15 jours francs</b> à compter de la notification l'attribution des RM/VP <sup>(2)</sup>
20 mai 2016			<b>Date limite</b> pour la notification via EDEN-RH de la réponse de <u>l'autorité hiérarchique</u> <b>ou</b> dans les <b>15 jours francs</b> à compter de la réception du recours hiérarchique
20 juin 2016			<b>Date limite<sup>(3)</sup></b> de recours devant la CAPL ou la CAPN (recours de 1er niveau) <b>ou</b> dans les <b>30 jours</b> à compter de la notification de la réponse au recours par l'autorité hiérarchique
1 <sup>er</sup> juillet 2016			➤ <b>Date limite</b> des réunions des CAPL ; ➤Envoi des recours devant la CAPN (recours de 1er niveau)

**LUTTONS POUR UNE REVALORISATION INDICIAIRE POUR TOUS !  
IMPOSONS UNE RECONNAISSANCE INDIVIDUELLE AVEC PRISE EN COMPTE  
DU COLLECTIF DE TRAVAIL**

**EXIGEONS L'ABANDON DES DISPOSITIONS RETROGRADES DU PPCR !**

**AGISSONS POUR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE AU SERVICE DE TOUS,**

**AGISSONS POUR LE MAINTIEN DU STATUT DES FONCTIONNAIRES !**